

Justificatif généré le 25/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

25/04/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=289318>

N° d'annonce :

602749

AGRER

Association Régie par la Loi du 1er juillet 1901 Déclarée à la Préfecture de Police sous le n° W751164578

Siège social : 12, bd de la Madeleine 75440 Paris Cedex 09

Avis de réunion

Les membres de AGRER sont informés compte tenu de la situation sanitaire de la tenue à huis clos de l'Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 28 juin 2022 à 16 heures** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport moral du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021
2. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2021, affectation du résultat, quitus aux Administrateurs
3. Budget de l'année 2022
4. Questions diverses : cantonnement du fonds euros – poursuite des activités de l'association.

Conformément à l'article R 141-5 du Code des assurances, les membres disposent d'un délai de 30 jours à compter de ce jour pour présenter au Conseil d'Administration de AGRER les projets de résolutions qu'ils souhaiteraient voir inscrire également à l'ordre du jour.

Une convocation individuelle contenant l'ensemble des projets de résolutions sera adressée 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale à l'ensemble des membres afin des les informer du lieu et de l'heure de cette Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGEaWmJz



<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGEaWmJz>